Lancé au travers d'une communication nationale, il a été précédé l'an dernier par une phase pilote pour 4 millions d'usagers auprès de 3 départements : la Somme (80), la Haute-Garonne (31) et la Loire-Atlantique (44). Avec un investissement historique de 2 milliards d'euros au service de la numérisation du parcours de soins, le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec l'usager. L'objectif est clair : mieux prévenir et mieux soigner.

Mon Espace Santé doit permettre à chaque citoyen de disposer d'une vision renforcée de son parcours de soins afin d'être véritablement acteur de sa santé. Il convient, à nous chirurgiens-dentistes, de saisir cette formidable opportunité pour prendre notre place dans le dossier médical des patients et ainsi s'inscrire dans la santé générale.

6

Nombre de semaines pour s'opposer à la création de son profil sur Mon Espace Santé 10
millions
Nombre de DMP
ouverts en 2021

1,4 milliard €

Investissement pour le partage des données de santé (sur 3 ans)

FONCTIONNALITÉS

Actionnant les leviers de la médecine des 4P – prédictive, préventive, participative et personnalisée – cet espace numérique est concrètement composé de 4 éléments.

Le Dossier Médical

Il s'agit d'une version résolument améliorée et enrichie du fameux DMP (Dossier Médical Partagé), qui avait été lancé en 2004 mais n'avait jamais trouvé son public tant du côté des patients, que des professionnels.

Il est composé du **Profil Médical** et des **Documents de santé :**

> Le Profil Médical de Mon Espace Santé permet à l'utilisateur de prendre en main sa santé en ajoutant des éléments sur sa situation médicale. Les données de santé y sont ainsi stockées.

Il est composé de 12 rubriques : Maladies et sujets de santé, Traitements, Hospitalisations et actes chirurgicaux, Antécédents familiaux, Allergies, Habitudes de vie, Mesures, Professionnels de santé, entourage et volontés (volontés et droits du patient, directives anticipées, entourage), Pièces administratives, Vaccinations, Historique des soins.

Ainsi, par exemple, pour toutes les pathologies pour lesquelles des appareils de mesures connectés existent (type lecteur de glycémie pour une personne diabétique), les données peuvent, avec l'autorisation du patient, être stockées automatiquement.

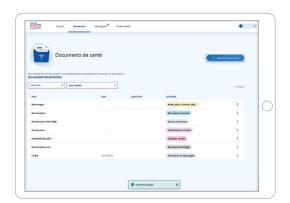


> Les Documents de santé : l'objectif principal de cette page est de stocker et partager les documents issus d'examens médicaux afin de permettre un meilleur suivi de la santé de l'usager. L'ajout des documents peut être fait par les professionnels de santé et les patients.

L'usager peut ensuite visualiser et télécharger les documents ainsi que modifier ou supprimer les éléments qu'il a ajoutés.

Ils sont consultables par les acteurs de santé autorisés (la personne peut savoir qui a consulté ses documents).

On y trouve différentes rubriques comme « Radios, échos, scanners IRM », « Ordonnances et soins », « Comptes rendus », « Résultats de biologie », « Prévention et dépistage »...



26

27

La Messagerie Sécurisée



Elle permet à l'utilisateur de communiquer et d'être notifié d'événements dans un cadre sécurisé et facile d'usage. Elle autorise les échanges, l'envoi et la réception de pièces jointes avec ses professionnels de santé. Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon Espace Santé.

À noter que l'usager ne peut pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la Messagerie Sécurisée en Santé.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé d'échanger par email. Cela dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées, ce qui n'est pas le cas de nos échanges sur Gmail ou partages sur WeTransfer...

L'Agenda

C'est un agenda santé permettant l'agrégation des rendezvous médicaux passés et à venir.

Il est complété directement par des services de prise de rendez-vous, des structures et établissements ou par le patient lui-même.

L'utilisateur peut ainsi gérer ses rendez-vous médicaux et recevoir des rappels personnalisés de ses examens de contrôle (bilans, vaccinations, dépistages recommandés...).

Le Catalogue d'Applications

Ce catalogue de services numériques permet au titulaire de Mon Espace Santé de découvrir l'offre des services utiles en santé référencés et certifiés par l'État. Le tout en gérant les accès à ses données de santé aux mêmes services et professionnels de santé.

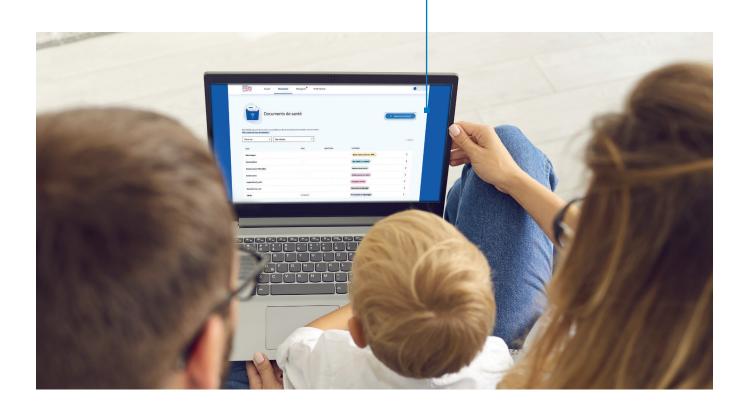
Les services compatibles avec Mon Espace Santé s'adressent aux usagers (patients/citoyens) dans le secteur sanitaire (santé, bien-être et maintien de l'autonomie), médico-social et social.

Ces services satellites peuvent être proposés par des acteurs publics et privés et peuvent être gratuits ou payants, ils peuvent être sous forme d'applications mobiles ou site Web. Ils sont référencés par les pouvoirs publics.

Le titulaire de Mon Espace Santé choisit les services, et consent de manière libre et éclairée, les données qu'il accepte d'échanger.

On peut ainsi y retrouver des services labellisés d'accès aux soins et prise de rendez-vous, de suivi de pathologies, traitements, de suivi pré/post-hospitalier, de suivi généraliste, prévention et bien-être.

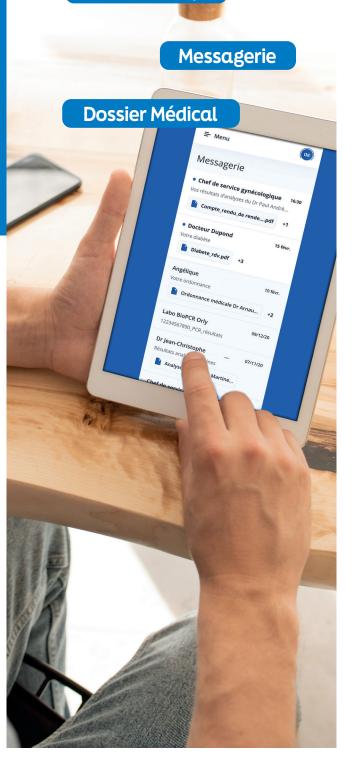
L'objectif principal de cette page est de stocker et partager les documents issus d'examens médicaux afin de permettre un meilleur suivi de la santé de l'usager.



ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ



Données Profil



MODALITÉS & SÉCURITÉ

Pour utiliser la plateforme, il n'y a pas d'inscription spécifique à faire sur Mon Espace Santé. L'Assurance Maladie envoie un courrier ou mail à tous les Français pour les informer de l'ouverture de leur compte. Chacun dispose alors d'un mois et dix jours pour s'y opposer.

Simplifier le parcours de soins des patients

Dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre, l'espace est disponible sur ordinateur, tablette et smartphone avec une attention particulière portée sur l'ergonomie, loin des précédentes interfaces austères que l'on a pu connaître.

Pour mieux se soigner et mieux être soigné, un patient acteur impliqué dans la gestion et le partage de ses informations et documents est une des clés de la prévention.

Pour les professionnels de santé, l'Espace Numérique de Santé représente aussi plus de transparence sur le suivi. Avec une réduction d'examens complémentaires pouvant être redondants, un suivi des prescriptions d'actes médicaux et de médicaments, c'est tout le système qui peut en bénéficier : patients, professionnels et système de santé. On peut largement imaginer à terme un impact positif sur les dépenses de santé.

Garantir la protection des données de santé

Concernant les données, enjeu majeur et source de convoitises, l'État se porte garant de leur sécurité.

La plateforme répond aux exigences de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Elle est gérée par deux sociétés françaises et les données sont hébergées dans l'Hexagone sur des serveurs labellisés.

En 2020, 8 Français sur 10 se déclaraient prêts à autoriser l'accès à leurs données de santé aux professionnels de santé qui les suivent dans le cadre de l'ENS.

Lors de la phase pilote, seulement 0,7 % du public concerné s'était opposé à la création de leur profil, il reste maintenant à confirmer à l'échelle nationale dans une atmosphère qui y semble désormais propice.